



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'INTRODUCTION ET/OU DE PRELEVEMENT DE GIBIER DANS LE MILIEU NATUREL

(L 424-11 Code environnement)

Demandeur : Je soussigné(e)

Nom –Prénom :

Agissant au nom de

(S'il s'agit d'une personne morale : société, association, ...)

Adresse :

Code postal – commune :

Tel :

sollicite l'autorisation de *(cocher la case correspondante)*

prélever dans le milieu naturel (Parc de Chasse) introduire dans le milieu naturel (Parc de Chasse)

prélever et introduire dans le milieu naturel *(dans le même département)*

les animaux suivants *(espèce(s) et nombre d'animaux de chaque espèce)*

	Cerf de Java	Autres <i>(préciser)</i>
Nombre		

1°) **Finalité de la reprise et/ou du lâcher (cocher la case correspondante)**

Etudes scientifiques

Relâcher des animaux dans un enclos de chasse, parc de chasse ou sur les territoires d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial

Autre objectif – **Dans ce cas, préciser** :

.....

2°) Provenance des animaux (cocher la case correspondante)

Prélèvement dans le milieu naturel (en parc de chasse) (préciser le lieu) :

.....
.....
.....

Elevage(s) (n° d'élevage, nom du propriétaire, coordonnées complètes et numéro de téléphone) :

.....
.....
.....
.....

3°) Destination géographique des animaux - identification du lieu d'arrivée

.....
.....
.....
.....
.....

4°) Modalités techniques de l'opération et engins autorisés

.....
.....
.....
.....

5°) Période(s) et lieu(x) de la capture

.....
.....
.....
.....

6°) Période(s) et lieu(x) de l'introduction

.....
.....
.....
.....

J'atteste que je bénéficie de l'accord du(des) propriétaire(s) ou du(des) détenteur(s) de droit de chasse sur les terrains concernés par l'introduction et/ou le prélèvement dans le milieu naturel.

Le à
Signature du demandeur

Partie réservée au service instructeur

☞ Avis de la Fédération départementale des chasseurs

Favorable

Réserve : conditions

Défavorable : motif

NB

- ❖ Le transport s'effectuera dans des véhicules agréés pour le grand gibier concerné (le véhicule utilisé et le chauffeur doivent détenir l'agrément délivré par les services vétérinaires de leur département)
- ❖ LA DEMANDE DEVRA ÊTRE TRANSMISE AU MOINS 8 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE DE L'OPÉRATION

**La présente demande doit être retournée en deux exemplaires à :
Préfecture de la Réunion, Direction des relations avec les collectivités Territoriales
et du Cadre de Vie-Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme-
Avenue de la Victoire-97405 Saint-Denis Cedex**

**Pour toute information, vous pouvez contacter la DEAL de la Réunion
Service Eau et biodiversité,
12 allée de la Forêt - Parc de la Providence - 97400 SAINT DENIS
☎ 02.62.94 72 48 – Fax : 02.62.94.72.55**